

avortements, on le fait actuellement, et je soutiens qu'on continuera à le faire jusqu'à ce que nous vivions dans une société parfaite.

Si nous cédon aux arguments de ceux qui s'opposent à l'avortement, on verra reprendre dans la clandestinité les pratiques désastreuses de l'avortement illégal, un retour aux mutilations et à la mort des femmes que nous avons observées dans le passé. D'un autre côté, si nous adoptons complètement la position des tenants de l'avortement, nous allons faire un tort irréparable à la trame sociale du pays. Le serment d'Hypocrate, je le soutiens, serait d'une formule toute différente au sujet de l'avortement si c'était les hommes qui enfantaient dans l'ancienne Athènes!

La Chambre a connu un jour de discussions passionnelles et nombre d'entre nous ont rencontré les représentants convaincus de l'Alliance pour la vie, mais j'invite les députés de la Chambre et le public qui attend que nous donnions l'exemple en la matière, je les invite, dis-je, à considérer de façon rationnelle ce problème si profondément complexe. La loi actuelle du pays est bonne quand elle est appliquée avec équité.

Je pense que j'aimerais répondre à une question qui a été soulevée par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche). Il se demandait pourquoi les provinces les plus riches avaient le taux d'avortement le plus élevé. Je puis tenter de lui apporter une réponse. C'est que les riches, dans notre pays comme partout dans le monde, ont toujours eu accès à l'avortement, ce qui n'est pas le cas des pauvres, des illettrés, de ceux qui ont le malheur de ne pas partager notre niveau de vie. Mais leurs sœurs commencent à bénéficier du même genre de justice que celui que connaissent les milieux aisés depuis l'origine des temps.

Il doit toujours y avoir place pour la pensée rationnelle. Les photos de fœtus avortés exposées par ceux qui s'opposent à l'avortement pour étayer leur théorie d'un élément frappant ne servent qu'à rappeler la dégradation humaine révoltante des femmes dont le désespoir, si grand que la plupart des hommes ne peuvent l'imaginer, les pousse à s'avorter elles-mêmes ou à confier leur corps aux mains d'un avorteur incapable et agissant dans l'illégalité. La vue d'un fœtus sanglant et démembré est-elle plus ou moins répugnante à quelqu'un ici que la vue, par exemple, d'une fillette de treize ans gisant nue et morte dans son sang après avoir essayé de s'avorter elle-même avec un couteau de cuisine aiguisé? Voilà deux images auxquelles je laisse les députés réfléchir ce soir lors de l'étude de la situation de la femme au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire tout d'abord que certains d'entre nous ne partagent peut-être pas tout à fait les sentiments exprimés par l'honorable représentante (M^{me} Campagnolo)—et j'appuie sur l'honorable représentante, mais personne à la Chambre ne refuserait de reconnaître avec quelle ardeur et avec quelle conviction elle a parlé ce soir. Sur ce, j'aimerais vous entretenir du principe du bill sans dénigrer le moins des très solides convictions du député de Skeena.

Il y a quelque temps, la directrice du Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du Travail, lors d'une causerie à Thunder Bay avait énoncé en termes fort simples, mais avec beaucoup de profondeur le principe que le bill tentait d'appliquer. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer les paroles qu'elle prononça alors afin qu'elles figurent au compte rendu officiel de la Chambre. Elle a dit ceci:

Statut de la femme

● (2040)

La société canadienne est une seule et unique entité formée de pièces composantes dont les hommes et les femmes constituent les deux principaux éléments. Mais ces hommes et ces femmes de notre société canadienne appartiennent à un nombre considérable de groupes culturels, ethniques et religieux, dont chacun constitue un élément qui s'intègre à l'ensemble de la structure sociale.

C'est seulement ces dernières années que nous en sommes venus à comprendre que la qualité de toute cette société ne peut être supérieure à celle de la moins avantagée de toutes ses parties composantes. Donc, si le statut d'un groupe ethnique donné est inférieur à celui d'un autre groupe ethnique, la qualité de la société canadienne prise dans son ensemble en est réduite; si le statut d'un groupe culturel est jugé inférieur à celui d'un autre, alors, la qualité de toute la mosaïque canadienne en souffre. Si le statut d'un groupe racial est inférieur à celui d'un autre groupe, la qualité de l'ensemble de la société canadienne y perd.

De même, si le statut des femmes dans la société canadienne est moindre que celui des hommes, soit en droit, soit en pratique...

Comme l'a si bien dit le député de Skeena.

... alors le statut de la société canadienne en général s'en trouve dévalué. Car dans les circonstances, non seulement on considère alors la société canadienne comme une société dans laquelle la justice n'est pas appliquée équitablement, mais aussi le pays est privé d'une de ses plus grandes ressources, soit le potentiel que représente la moitié de sa population.

Je pense que de tous les côtés de la Chambre on admettra que cette femme a alors prononcé des paroles profondes.

Si on examine attentivement le bill C-16, on constate qu'il s'inscrit parmi les bills que la Chambre doit débattre si elle veut vraiment appliquer l'excellent principe dont il est question ce soir, celui de l'égalité de statut. J'approuve en substance le contenu de ce bill, mais je tiens à signaler que je n'approuve pas ce que même l'observateur le plus impartial doit considérer comme une certaine lenteur de la part du gouvernement.

Ce bill, ou un autre du même genre, a été déposé au cours de la 29^e législature, mais à l'époque, le gouvernement se préoccupait davantage de sa survie que de la justice et il l'a laissé en plan. Je pense que son action—ou plutôt son inaction, dans ce cas—est plus éloquente que toutes les protestations et les déclarations des ministres, notamment en cette année qui a précédé l'année internationale de la femme. A mon avis, cette inaction parle d'elle-même. Il est évident que le gouvernement n'a guère accordé d'attention à la situation de la femme dans notre société.

Le bill nous est revenu dans sa forme actuelle à l'automne 1974, et nous commençons seulement à en étudier les principes, quand nous sommes presque au milieu de l'année internationale de la femme et que la première moitié de la session achève. Et tout cela se passe dans l'atmosphère créée par un ministre qui a essayé de donner l'impression, à l'émission «Lady is a four letter word», que son gouvernement attachait beaucoup d'importance à la question.

Étant donné l'ambiance qu'il a essayé de créer, peut-être pourrions-nous remercier le ministre d'avoir dit ce qu'il a dit, parce que je suis convaincu que s'il n'avait pas été forcé à parler de ce programme, et ainsi à donner l'impression qu'il agissait, il n'aurait pas été obligé de prendre position enfin. Le ministre a maintenant pris position, et je dirai, malgré tout le respect que j'ai pour lui, qu'il l'a fait non pas parce qu'il se préoccupe tellement des droits de la femme, mais plutôt parce qu'il se préoccupe de lui-même et de sa propre survie.